



DÉLIBÉRATIONS FISCALES 2024

1- Délibérations obligatoires au 15 avril 2024 :

- **les taux de TH, TFB, TFNB, CFE :**

Collectivités concernées	TH	TF	CFE
Communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (Ardenne Métropole, CC des Portes du Luxembourg, CC Ardennes Thiérache, CC de l'Argonne Ardennaise, CC du Pays Rethélois, CC des Crêtes Préardennaises, CC Vallées et Plateau d'Ardenne).	X	X	
Communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle (CC Ardenne Rives de Meuse)	X	X	X
EPCI	X	X	X

- **Focus sur la majoration spéciale du taux de TH (article 151 LF 2024, article 1636 B sexies CGI) :**

Les délibérations prises par les communes et EPCI à fiscalité propre en matière de taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doivent respecter les règles de lien.

Toutefois, à compter de 2024, l'article 151 de la loi de finances pour 2024 a prévu un nouveau dispositif dérogatoire : la majoration en franchise de lien du taux de TH.

Une collectivité (commune ou EPCI) dont le taux de TH déterminé selon les règles de lien est inférieur à 75 % du taux moyen (TMP) de l'année précédente, peut le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieur à 5 % de cette moyenne.

Pour les communes, le taux de référence est le TMP 2023 des communes du département et pour les EPCI, il s'agit du TMP 2023 national des EPCI.

- **Les taux de TEOM et le produit GEMAPI :**

Ces délibérations concernent uniquement les EPCI ayant délibérés pour l'instauration de ces taxes.

2- les délibérations facultatives de fiscalité :

- **avant le 1^{er} juillet 2024 :**

Les collectivités ont la possibilité de délibérer pour instituer ou modifier le régime fiscal de la taxe d'aménagement et de la taxe de séjour.

Ces délibérations doivent être saisies dans l'outil DELTA.

- **Avant le 1^{er} octobre 2024 :**

Les autres délibérations fiscales doivent être prises avant le 1^{er} octobre de l'année pour une application l'année suivante (institution d'une taxe, exonérations fiscales,...).